

	Les principes du Plan S https://www.coalition-s.org/plan-s-principes-et-mise-en-oeuvre/	Politique de diffusion en libre accès des FRQ https://frq.gouv.qc.ca/science-ouverte/politique-diffusion-libre-acces/	Politique des trois organismes sur le libre accès aux publications https://science.gc.ca/site/science/fr/financement-interorganismes-recherche/politiques-lignes-directrices/libre-acces/politique-trois-organismes-libre-acces-aux-publications
Personnes ciblées	Tous les acteurs de l'écosystème de la recherche	Bénéficiaires d'une subvention Bénéficiaires d'une bourse	Bénéficiaires d'une subvention
Embargo	Libre accès immédiat	Libre accès immédiat	Permet un embargo jusqu'à 12 mois après la publication
Moyens préconisés	Publication en libre accès dans une revue ou diffusion dans un dépôt institutionnel ou disciplinaire	Publication en libre accès dans une revue ou diffusion dans un dépôt institutionnel ou disciplinaire	Publication en libre accès dans une revue ou diffusion dans un dépôt institutionnel ou disciplinaire
Types de publications	Tous les types de publications savantes (délai différent pour les <u>monographies</u> et les chapitres de livres)	Articles de revues avec comité de lecture (encourage le libre accès des monographies)	Articles de revues avec comité de lecture
Revue hybrides (revues sous abonnement qui permettent de publier un article en libre accès moyennant des frais de publication (APC))	Les organismes de financement ne soutiennent pas le modèle de publication dans une revue hybride. La seule exception est dans le cas d'une entente de transformation.	Ne finance pas la publication dans une revue hybride, mais reconnaît un article en libre accès dans une revue hybride comme respectant les exigences de libre accès.	Accepte de financer la publication dans une revue hybride et reconnaît un article en libre accès dans une revue hybride comme respectant les exigences de libre accès.
Version de l'article	Version acceptée ou version publiée	Version acceptée ou version publiée	Version acceptée ou version publiée
Droit d'auteur et licences	Les autrices, les auteurs ou leurs institutions conservent les droits d'auteur de leurs publications. Toutes les publications doivent être publiées sous licence ouverte, préférence pour CC BY.	Au moins une version de la publication doit être diffusée sous licence ouverte, via l'une de ces options : <ul style="list-style-type: none"> • CC BY • CC BY-ND 	Aucune exigence spécifique
Respect des règles	Ne s'applique pas aux chercheurs et chercheuses mais aux organismes qui adhèrent au Plan S.	Évaluation des demandes de financement. Vérifications aléatoires du respect des exigences basées sur les rapports finaux. « Le non-respect des exigences exprimées dans la Politique peut constituer un manquement à la conduite responsable en recherche (conformément à la <i>Politique sur la conduite responsable en recherche</i>). »	« En cas de violation présumée de la présente politique, les organismes peuvent prendre les mesures prévues pour régler cette situation, conformément au <u>Cadre de référence des trois organismes sur la conduite responsable de la recherche</u> . »